



**COUR D'APPEL D'ORLEANS**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTARGIS**

**LE PRESIDENT**

**LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

Montargis, le 16 mars 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU PRESIDENT ET DU PROCUREUR DE MONTARGIS**

A la suite des annonces du Premier ministre et de la décision de la ministre de la Justice, les chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Montargis ont activé le plan de continuité d'activité du palais de justice dans sa version maximale à compter de ce lundi 16 mars 2020.

Cette activation est nécessaire afin de participer aux efforts nationaux de limitation des risques de propagation de l'épidémie en évitant, comme demandé par les autorités, les déplacements des agents du ministère et de nos concitoyens.

**Le tribunal de Montargis est fermé au public. Les justiciables peuvent obtenir tous renseignements par téléphone au 02.38.87.59.00 ou par mail [accueil-montargis@justice.fr](mailto:accueil-montargis@justice.fr).**

Les urgences sont néanmoins assurées dans le cadre d'une permanence 24h/24 et toutes les infractions commises recevront une réponse pénale. Les faits les plus graves continueront de faire l'objet de comparutions immédiates.

### **Contact presse :**

Cabinet du procureur de Montargis ☎ 06 88 23 62 01

📧 [pr.tj-montargis@justice.fr](mailto:pr.tj-montargis@justice.fr)